



Compte-rendu de l'audience IA du 11 juillet 2025



Le SNUDI FO 53 a été reçu en audience à la DSDEN 53, vendredi 11 juillet, afin d'aborder plusieurs points. La délégation était composée de Sébastien Touzé, Frédéric Gayssot et Evelyne Le Fellic. Pour l'administration : Laurent Drault (IEN adjoint au Dase), Marc Vauléon (secrétaire général), et Karine Bellanger (PRHAG)

Mouvement départemental : Recours

Lors de cette entrevue, nous avons abordé plusieurs dossiers individuels confiés au syndicat. Le compte-rendu a été fait à chaque collègue concerné. Les dossiers défendus par le SNUDI-FO 53 ont notamment permis de préciser le fonctionnement des commissions chargées de départager les candidats aux postes à profil. Les candidats sont auditionnés par une ou plusieurs commissions en fonction du nombre, à partir d'une grille d'évaluations et d'un système de note. L'administration a refusé de nous communiquer cette grille, arguant du fait que cela occasionnerait une préparation trop "scolaire" et que de leur côté, ils ne s'interdisent pas non plus de se détacher de cette grille : "c'est un outil d'aide à la décision" mais la commission "ne s'enferme pas dans cette grille", précise l'administration. Elle indique également que "c'est la grille de cette année, pas forcément celle de l'année prochaine." En cas d'égalité de note, le départage se fait en fonction du barème, pour les candidats n'ayant par ailleurs pas déjà obtenu de postes de rang supérieur dans leurs vœux. Le SNUDI FO 53 a rappelé son opposition au profilage des postes.

Avec la loi Dussopt de la Transformation de la Fonction Publique de 2019, dans le prolongement de PPCR, les élus du personnel à la CAPD ne peuvent plus assurer la transparence du mouvement. Le SNUDI FO 53 n'a de cesse de revendiquer l'abrogation de cette loi et de demander le retour des prérogatives des CAPD.

Carte scolaire :

Nous avons de nouveau insisté sur la nécessité d'ouverture de classes ou d'attributions de moyens supplémentaires pour plusieurs écoles qui nous avaient mandatés. L'administration a pris note d'éléments nouveaux dans certains cas. Aucune décision n'est prise pour le moment dans un sens ou un autre, ce sera le cas lors d'un CSA qui aura lieu à la rentrée. Nous avons rendu compte aux écoles concernées du sens plus ou moins favorable qu'a pris la discussion, en fonction des éléments mis dans la balance.

PE contractuels :

Les 2 collègues contractuels ont appris en toute fin d'année scolaire que leur contrat n'était pas renouvelé. Comme pour le non-engagement sur d'éventuelles ouvertures ou moyens supplémentaires, nos autorités administratives ont clairement exprimé que les restrictions budgétaires pèsent fortement sur les moyens attribués à notre département et que ces personnels contractuels étaient un simple moyen d'ajustement qu'il n'y avait plus possibilité d'utiliser l'année prochaine. Au-delà du fait qu'il s'agit d'un licenciement déguisé, annoncé à 2 jours des congés, FO n'accepte pas ces restrictions budgétaires qui pèsent sur nos conditions de travail.

Le SNUDI-FO 53 revendique

- La titularisation immédiate de tous les contractuels qui le souhaitent ;
- Le recrutement immédiat d'enseignants sous statut notamment tous les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires et le réabondement de celles-ci ;

PE sans affectation :

4 collègues sont toujours sans poste et ne seront vraisemblablement pas affectés avant fin août.

Recours AESH pour des changements d'affectation non souhaités :

Suite aux recours formulés par des collègues AESH avec l'aide du SNUDI-FO 53, plusieurs situations avaient été résolues avant l'audience. Il restait un dossier de demande de changement de PIAL que l'administration s'engage à examiner favorablement au vu des éléments que nous lui avons fournis.

Evaluation d'écoles :

L'administration nous informe que le calendrier est établi jusqu'en 2027, pour les écoles n'ayant pas encore été évaluées. Une fois toutes les écoles passées, un second cycle d'évaluations commencera... Celui des projets d'école est amené à être modifié pour se calquer sur les dates de ces prochaines évaluations.

Nous avons rappelé notre opposition à ces évaluations qui ne s'appuient toujours sur aucun texte réglementaire et dont les heures qu'elles nécessitent ne rentrent aucunement dans nos obligations de service.

Chaque année avec l'aide et l'appui du SNUDI-FO 53, plusieurs écoles ne subissent pas l'évaluation d'école.

Le SNUDI-FO 53 alerte !

Pour autant, le nouveau DASEN semble vouloir passer en force sur ce dispositif dès l'année prochaine.

Si vous êtes visé par cet accompagnement collectif PPCR que sont les évaluations d'école, contactez rapidement le syndicat.

Signez et faites signer **l'appel intersyndical départemental SNUDI-FO Snuipp-FSU et CGT éduc action**

<https://snudifo-53.fr/appel-des-ecoles-du-53-a-refuser-les-evaluations-decoles/>

Le syndicat est plus que jamais l'outil indispensable pour être protégé dans le nouveau cadre PPCR-Grenelle.
VOS DROITS SONT NOTRE SEULE LOI ! SYNDIQUEZ-VOUS !

SNUDI-FO 53, syndicat majoritaire des écoles publiques de la Mayenne

Bourse du travail – 6 Rue Souchu Servinière, 53000 Laval

Tel. : 0243534226 - 0626159172 – @ : contact@snudifo-53.fr